

Cadre de soutien PV Grands Systèmes, 29/01/2014

1/ Introduction

Cette note synthétise l'avis d'EDORA au projet d'AGW modifiant le niveau de soutien au PV>10kW passé en 1^{ère} lecture le 19 décembre 2013 & à l'avis CD-14a10-CWaPE-848 de la CWaPE

2/ Statistiques

Trajectoire annoncée par le gouvernement

- 2013 : 35GWh – 42MW
- 2014 : 35GWh – 42MW

Projets réalisés et en cours depuis début 2013

- 16MW ayant reçu leur CGO en 2013
 - 14MW dossiers en cours de certification → 100% seront réalisés sur 2013 et/ou 2014
 - 26MW demande de GRCV¹ → max 20 à 25% seront réalisés sur quota 2013-2014, soit maximum 6,5MW
- ⇒ Total de 36,5MW dont une partie déjà sur 2014....vs un objectif global de 84MW sur 2013-2014

Si avec 4CV/MWh pendant 15 ans, la région n'a installé 'que' ~30MW, ce qui est **loin de constituer une bulle**, en diminuant le niveau de soutien, le **risque de bulle est totalement nul**.

3/ Cadre incitatif

EDORA invite le gouvernement à opérer les adaptations suivantes

Avant d'envisager la moindre diminution du niveau de soutien, EDORA demande à ce que le cadre soit sécurisé :

- **Garantir pendant toute la durée du soutien un prix du CV@65€ sans dossier GRCV** (10 ans pour les présents taux d'octroi). En d'autres termes, il conviendrait d'éviter que la durée de la garantie de rachat soit un élément supplémentaire de régulation du système qui est complexe et crée une incertitude
- **Fixer la date-pivot déterminant le régime à l'obtention du RGIE**
- **Éviter toute mesure contraignante supplémentaire au taux de base**
- **Prendre en compte les augmentations de prix** (10ct depuis août 2013, mais prévision court terme à la hausse)

¹ Comprend aussi des installations d'avant 2013 avec contrat de revente à un fournisseur ayant introduit récemment leur dossier, les demandes introduites par 2 voire 3 installateurs différents

Perspective de marché en fonction du niveau de soutien pour les installations de 10 à 250kW

Le secteur ne plaide pas pour un objectif, mais demande à ce que le **gouvernement détermine le niveau de soutien en fonction d'un objectif à atteindre et des contraintes qu'il souhaite mettre en place**. Dans le tableau qui suit, EDORA estime les perspectives potentielles sur 2014 en fonction du niveau de soutien et des contraintes.

Nombre de CV/MWh	Capacité total potentielle (MW/an) End User et Tiers Invest		Dont une partie	Tiers Investisseur	
	Sans contrainte	Avec contrainte (*)		Sans contrainte	Avec contrainte (*)
1,5CV/MWh	1MW	1MW		/	/
2CV/MWh	8MW	5MW		/	/
2,5CV/MWh	13MW (**)	8MW		1MW	/
3CV/MWh	25MW	20MW		5MW	3MW
3,5CV/MWh	40MW	35MW		15MW	5MW
4CV/MWh	50MW	45MW		20MW	10MW

Tableau : capacité potentielle en fonction du niveau de soutien et des contraintes – taux de base (sans imposition matériel EU). Établi sur base des critères d'investissement des industries et du climat d'insécurité actuel

(*) les contraintes considérées sont

1. L'imposition de tests sur les modules (coût des tests redondants avec le fabricant, coût de gestion administrative, coût en termes de délai,...)
2. L'assurance sur la reprise des conditions de garantie des modules

(**) Le secteur suggère d'opter pour 2,5CV/MWh en ayant supprimé les contraintes. Un bonus de 0,5CV/MWh pour du matériel EU devrait permettre de réaliser quelques MW supplémentaires.

Un passage brutal à un niveau trop faible aurait pour unique effet de stopper le marché de manière abrupte, créant un moratoire de fait.

EDORA plaide pour une révision du niveau de soutien progressive et adaptée à l'évolution du marché selon le **principe du corridor** qui consiste à ajuster chaque semestre le niveau de soutien en fonction de l'atteinte d'un objectif. Ce mécanisme permet à tout moment de rectifier le niveau en fonction de la trajectoire et par conséquent de rester dans l'enveloppe affectée à la filière. La fréquence d'adaptation pourrait être tous les 6 mois.

Le **Tiers Investisseur** représente aujourd'hui entre 40 et 50% du marché en entreprises. **Est-il nécessaire ?** aux yeux du secteur, oui car seules les entreprises performantes et profitables peuvent se permettre un investissement cash ou de mobiliser des lignes de crédit. La grande majorité des PME voire des grandes entreprises ne peuvent se le permettre, et pourtant ce sont celles qui en ont justement besoin pour améliorer leur compétitivité. Les villes et communes à court de financement peuvent également pouvoir en bénéficier.

4/ Conditions d'accès au soutien 'de base'

Contrôle des modules

EDORA s'oppose catégoriquement au principe d'imposer des tests sur les modules

- le fabricant lui-même réalise ces tests, il y aurait donc systématiquement redondance
- les acteurs industriels ont eux-mêmes la capacité d'évaluer et de prendre les risques liés à l'achat d'équipements

- le cas échéant ils jugeront opportuns de faire réaliser eux-mêmes les tests nécessaires s'ils estiment que le fabricant est susceptible de ne pas fournir des certificats valables
- les développeurs et investisseurs importants peuvent également faire appel à des bureaux de conseil en vue de 'black-lister' certains produits
- ces tests représentent, outre les contraintes organisationnelles en termes de responsabilité et de sélection des bureaux accrédités, un surcoût évident pour une mesure généralement redondante

Le secteur demande à ce que la possibilité d'opérer des tests soit laissée aux acteurs du marché. La seule contrainte qui devrait être envisagée est celle de **fournir l'information au client final spécifiant si des tests ont été réalisés par un organisme indépendant agréé** (check list contre-signée par le client et le développeur/installateur).

Si toutefois le gouvernement souhaite que des tests soient imposés par un organisme indépendant, EDORA demande à ce que

- ils le soient pour des puissances inférieures à un plafond à déterminer (sur base des puissances adaptées aux PME)
- ils le soient uniquement pour le bonus (voir supra)

50% autoconsommé

Une suppression définitive de cette condition serait préférable. Néanmoins, le secteur se réjouit que cette condition ne soit plus applicable qu'au moment de l'installation. Sa mise en œuvre pose encore certaines questions pratiques comme notamment la méthode de calcul, les opérateurs habilités, le vérificateur, les données à considérer,...

4/ Conditions d'accès au soutien 'bonus'

EDORA ne s'oppose pas à la majoration de 0,5CV/MWh lorsque le critère 'made in Europe' est respecté.

Police d'assurance

À l'instar des tests sur les modules et pour les mêmes motivations, **EDORA s'oppose à toute forme d'imposition** concernant la police d'assurance. L'investisseur doit avoir la liberté de contracter lui-même une assurance s'il estime que le produit qu'il est sur la point d'acquérir le nécessite.

Il semble aujourd'hui que ni les assureurs, ni les fabricants ne sont disposés à répondre à cette exigence pour un marché aussi restreint que la Wallonie.

EDORA invite le gouvernement à provoquer une rencontre entre les assureurs, les installateurs, les fabricants et autres représentants du secteur afin de pouvoir statuer sur la praticabilité et le cas échéant le coût d'une telle imposition.

Made in Europe

EDORA est favorable à cette contrainte pour obtenir le **bonus de 0,5CV**, mais s'interroge sur le caractère officiel du FIC, sur la norme qu'il respecte, sur les organismes aptes à en vérifier l'authenticité, sur sa fiabilité et la facilité avec laquelle il peut être falsifié.

ANNEXES

Principes généraux des mécanismes de soutien

Le secteur rappelle quelques grands principes qui doivent idéalement guider la mise en place et l'adaptation d'un mécanisme de soutien :

- Éviter tout changement abrupt sans tenir compte du cycle d'un projet ;
- Intégrer l'ensemble des instruments de soutien (déductibilité fiscale, aide à l'investissement, certificats verts,..) ;
- Offrir la visibilité en annonçant au préalable la dégressivité ;
- Revoir régulièrement le niveau de soutien en fonction de l'évolution du prix de la technologie (mise en place d'un observatoire, avec consultation du secteur), idéalement tous les 6 mois, au minimum tous les ans ;
- Établir le niveau de soutien à partir des critères de décision des investisseurs (considérant le temps de retour escompté et la rentabilité attendue)

Paramètres économiques

Prix moyen en Belgique (HTVA) janvier 2014

		Min	Avg (non-EU)	Max (EU)	Tendance dans les mois qui viennent	Productible (h éq)	Opex (€/kWc/an)	
Residential System (BAPV)	kWp	3						
Residential System (BAPV)	kWp	5						
Residential System (BAPV)	kWp	10	1.700	1.800	2.000	+ 50	850	15
Commercial system (BAPV)	kWp	50	1.500	1.650	1.800	+ 50	850	30
Commercial system (BAPV)	kWp	250	1.400	1.550	1.700	+ 50	850	30
Industrial rooftop-mounted system	kWp	1000						
Industrial ground-mounted system	kWp	3000	NA	NA	NA			

L'évolution des prix des modules et des onduleurs peut être suivie avec les module/inverter price indexes établis à l'échelle internationale (magazine 'photon).

Avant le mois d'août 2013, le prix des panneaux d'origine chinoise atteignait 42 à 48ct/Wc en moyenne. L'accord entre l'UE et 49 producteurs Chinois impose à ceux-ci un prix plancher de 56ct/Wc, ce qui correspond à une augmentation de 17 à 24% sur le prix des panneaux. Les panneaux d'origine non-chinoise ont également aligné à la hausse leurs prix. On peut estimer une augmentation en moyenne de 10ct/Wc depuis le mois d'août 2013, et la tendance à la hausse n'est pas terminée.

Le taux d'autoconsommation de 75% annoncé par la CWaPE est dans la pratique très difficile à atteindre. Un taux de l'ordre de 50% à 70% semblerait plus approprié.

Paramètres financiers

L'IRR de 7% tel qu'annoncé par le GW ne conviendra pas aux décideurs, industries et PME, dont l'exigence en termes de temps de retour ne peut être rencontrée.